

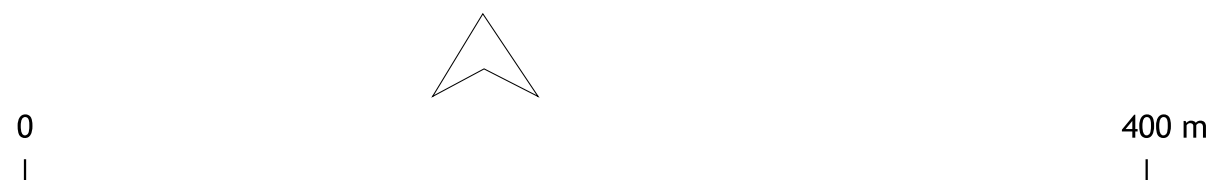
Plan local de l'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat - PLUi-H
3.1.1 Règlement graphique

Communauté de communes du Val de Morteau

Villers-le-Lac - Centre 3



Arrêté par délibération du 21 janvier 2026



AUDAB - janvier 2026
Sources: IGN, AUDAB, Mosaïque Environnement,
Communauté de communes du Val de Morteau

Éléments du fonds de zonage

- Limite communale
- Limite de parcelle
- Bâti
- Cimetière
- Terrain de sport
- Surface hydrographique

Prescriptions graphiques

- OAP
- Périmètre de réciprocité
- Changement de destination
- Emplacement réservé
- Linéaire de sauvegarde de la diversité commerciale
- Classique
- Renforcé
- Itinéraire de voie de circulation

Éléments patrimoniaux et paysagers

- Cône ou point de vue
- Patrimoine bâti (croix, fontaine, lavoir, calvaire, ...)
- Patrimoine bâti (murger ou mur en pierres sèches)
- Patrimoine bâti (ferme, église, chapelle, ...)
- Patrimoine non bâti (arbre remarquable)
- Alignement d'arbres
- Patrimoine non bâti (verger, jardin privé, clos, ...)

Éléments environnementaux

- Espace boisé classé (EBC)
- Lisière
- Mare
- Bosquet et petit boisement
- Milieu humide (SIGOGNE)
- Milieu sec (SIGOGNE)
- Zone humide averée issue du terrain OAP (Mosaïque Environnement, Avril et juillet 2025)

- Zonage**
- UA (centralité mixte)
 - UB (centralité mixte)
 - UBz (centralité mixte - valeur patrimoniale)
 - UC (périphérie)
 - UCz (périphérie - valeur patrimoniale)
 - UH (hameaux)
 - UHh (hameaux mixte)
 - UHz (hameaux - valeur patrimoniale)
 - 1AU (zone à urbaniser - valeur patrimoniale)
 - 1AUz (zone à urbaniser - valeur patrimoniale)
 - UX économie (artisanat, industriel, tertiaire, logistique)
 - UXc économie (commerce)
 - 1AUX (zone à urbaniser - économie hors commerces)
 - 2AUX (zone à urbaniser à long terme - économie hors commerces)
 - UE (équipements et loisirs)
 - 1AUE (zone à urbaniser - équipements et loisirs)
 - N (naturel)
 - Np (naturel protégé)
 - Ne (naturel, projets d'équipements et loisirs)
 - Nj (jardins à protéger, espaces de respiration)
 - A (agricole)
 - Ac (agricole, carrière)
 - Ae (agricole, projets d'équipements et de loisirs)
 - Ap (agricole protégé)

Emplacements réservés

Commune	Numéro	Intitulé du projet	Surface (m²)	Surface (ha)	Bénéficiaire
Villers-le-Lac	46	Accès à un espace agricole	501,0	0,05	Commune
Villers-le-Lac	47	Élargissement de la voirie	1580,0	0,16	Commune
Villers-le-Lac	48	Accès à la zone à urbaniser "Les Essarts"	427,9	0,04	Commune
Villers-le-Lac	49	Accès à la zone à urbaniser "Soupetreyer"	237,5	0,02	Commune
Villers-le-Lac	52	Aménagement de la voirie	575,8	0,06	Commune

